

Déplacements et fusions intervenus entre la déclaration d'appel et le mémoire d'appel

Paragraphe(s) de la déclaration d'appel E313/2/1	Déplacement ou fusion	Situation dans le mémoire d'appel F17
§§6-119	fusionnés	§11
§62	déplacé	§§126 à 138
§63	déplacé	§§120 à 125
§64	déplacé	§§145 à 149
§65	déplacé	§§139 à 144
§§70-71	fusionnés	§§177 à 190
§§74-75	fusionnés	§§202 à 217
§§77-86-87-88	fusionnés	§§270 à 285
§§90 à 93	fusionnés	§§292 à 326
§§97-98	inversés	§353 (98) ; §§354 à 356 (97)
§§106-107	fusionnés	§§402 à 418
§§108-109	fusionnés	§§421 à 428
§§110-111	fusionnés	§§429 à 433
§§112-113	inversés	§§434-435 (113) ; §436 (112)
§§117-118	fusionnés	§§441 à 449
§§119-6	fusionnés	§11
§§133-134	fusionnés	§§540 à 550
§§139-140-144	fusionnés	§§588 à 598
§§141-142-145	fusionnés	§§599 à 634
§§149-152	fusionnés	§§649 à 652